

type : Arrêté de Voirie
objet : Camion pour livraison de béton
date : 13/11/2025
mot clé : Voirie

arrêté n° 2025-75



SAINT PIERRE
D'AURILLAC
village du monde

Le Maire de la Commune de Saint-Pierre d'Aurillac,

- Vu le code de la Route et notamment son article R 411.8
Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à 2213-3,
Vu la Loi 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes des départements et des régions,
Vu l'Arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié par arrêtés successifs
Vu la demande de Monsieur MENSSOURI Soufiane gérant de la société SCI IMMOMEN, 72 Avenue de la Libération
Considérant qu'en raison d'une livraison au numéro 72 à l'avenue de la Libération (RD1113), il convient de limiter la circulation et le stationnement pendant la durée des travaux.

ARRETE

ARTICLE 1

Mardi 18 novembre 2025 et selon les besoins de la livraison, la circulation se fera en alternée par feux tricolores avec basculement de circulation sur la chaussée opposée

ARTICLE 2

Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'arrêté interministériel précité dont la fourniture, la pose et la maintenance sont à la charge de Monsieur MENSSOURI Soufiane gérant de la société SCI MENSSOURI

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera affiché en Mairie de St Pierre d'Aurillac et aux 2 extrémités du chantier par Monsieur MENSSOURI Soufiane gérant de la société SCI MENSSOURI

Le Maire de St Pierre d'Aurillac, le commandant du Groupement de Gendarmerie de Langon-Toulonne, le Directeur SDIS de la caserne des pompiers de Saint Macaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

St Pierre d'Aurillac, le 13 novembre 2025
Le Maire,

Stéphane DENOYELLE

Copies à : Gendarmerie – SDIS – SGM - affichage

Signé électroniquement par :
Stéphane Denoyelle
Date de signature : 13/11/2025
Qualité : Paraphrase Maire St Pierre
d'Aurillac

